

Commune :
CANALS (028)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 432D

Document vérifié et numéroté le 21/01/2021
A MONTAUBAN
Par **PLAGNE Sébastien**
inspecteur des finances publiques
Signé

MONTAUBAN
30 avenue du Danemark
BP 630

82017 MONTAUBAN
Téléphone : 05 63 21 57 77
Fax : 05 63 21 57 02
ptgc.820<;montauban@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 15/12/2021

Reçu en préfecture le 15/12/2021

Affiché le 15/12/2021(s) :

ID : 082-228200010-20211119-CP2021_11_23-DE

Echelle d'origine :
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 21/01/2021
Support numérique : -----

D'après le document d'arpentage
dressé
Par **LBP FRONTON** (2)
Réf. :
Le 21/01/2021

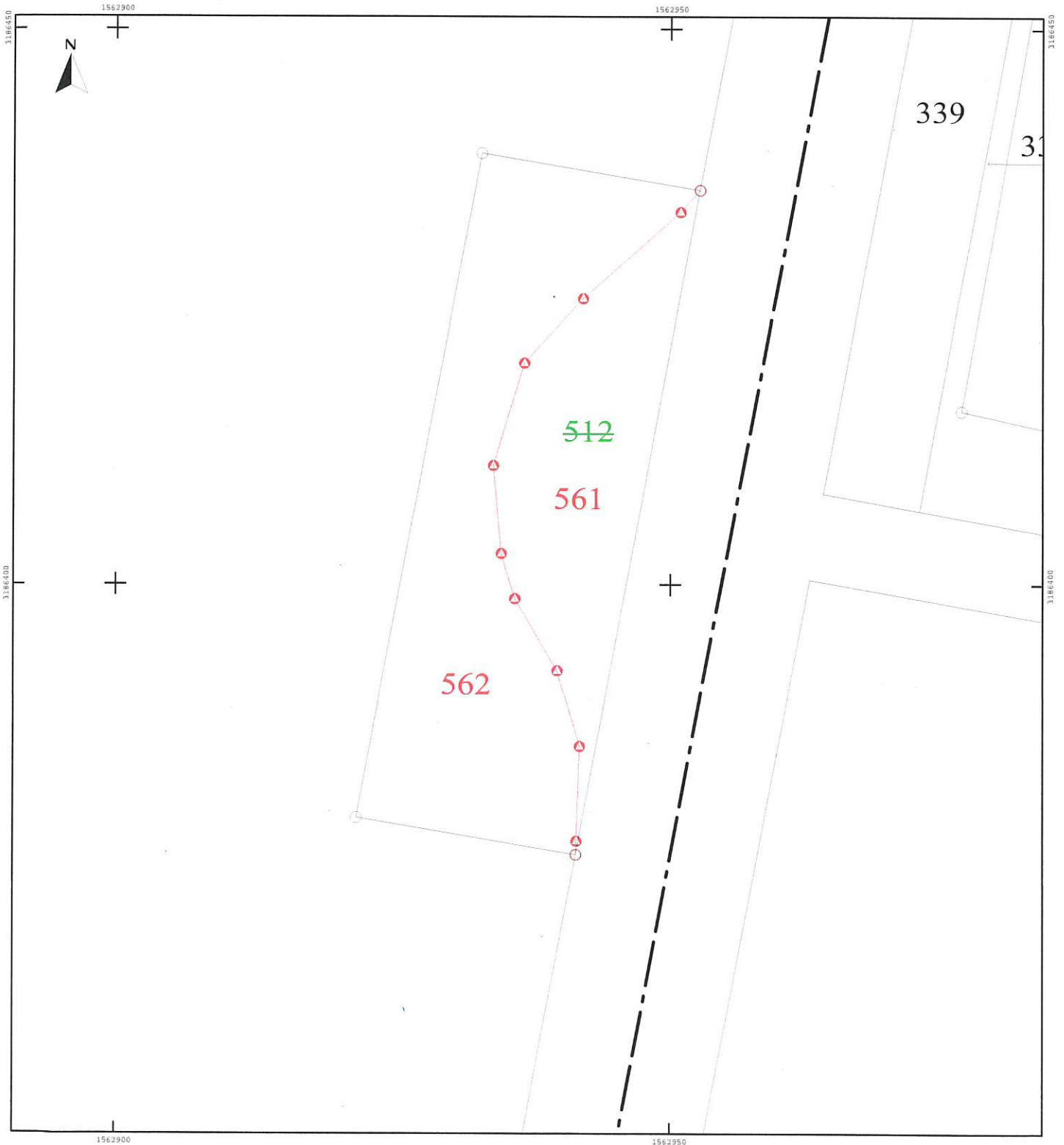
CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)
a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le ----- par ----- géomètre à -----
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la remise 6463.
A -----, le -----

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...)

Modification selon les énonciations d'un acte public



Direction générale des finances publiques

Cellule d'assistance du SPDC

Tél : 0809 400 190

(prix d'un appel local à partir d'un poste fixe)

du lundi au vendredi

de 8h00 à 18h00

Courriel : esi.orleans.ADspdc@dgfip.finances.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 15/12/2021

Reçu en préfecture le 15/12/2021

Affiché le 15/12/2021

SLO4
N° de dossier

ID : 082-228200010-20211119-CP2021_11_23-DE

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du 26/01/2021

validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : SARL LBP ETUDES ET CONSEIL

SF2100431431

DESIGNATION DES PROPRIETES

Département : 082

Commune : 028

CANALS

Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	n° plan	Contenance
D	0512			LES AUZITS	0ha12a99ca		028 0000432	D	0561	0ha04a80ca
							028 0000432	D	0562	0ha08a19ca

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30

Page 1 sur 1

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

Département : TARN-ET-GARONNE
 Commune : CANALS
 Lieu-Dit : bouchonnes
 Cadastre : section D , n° 512 et 553
 Propriétaire : Commune de CANALS
PLAN DE DIVISION

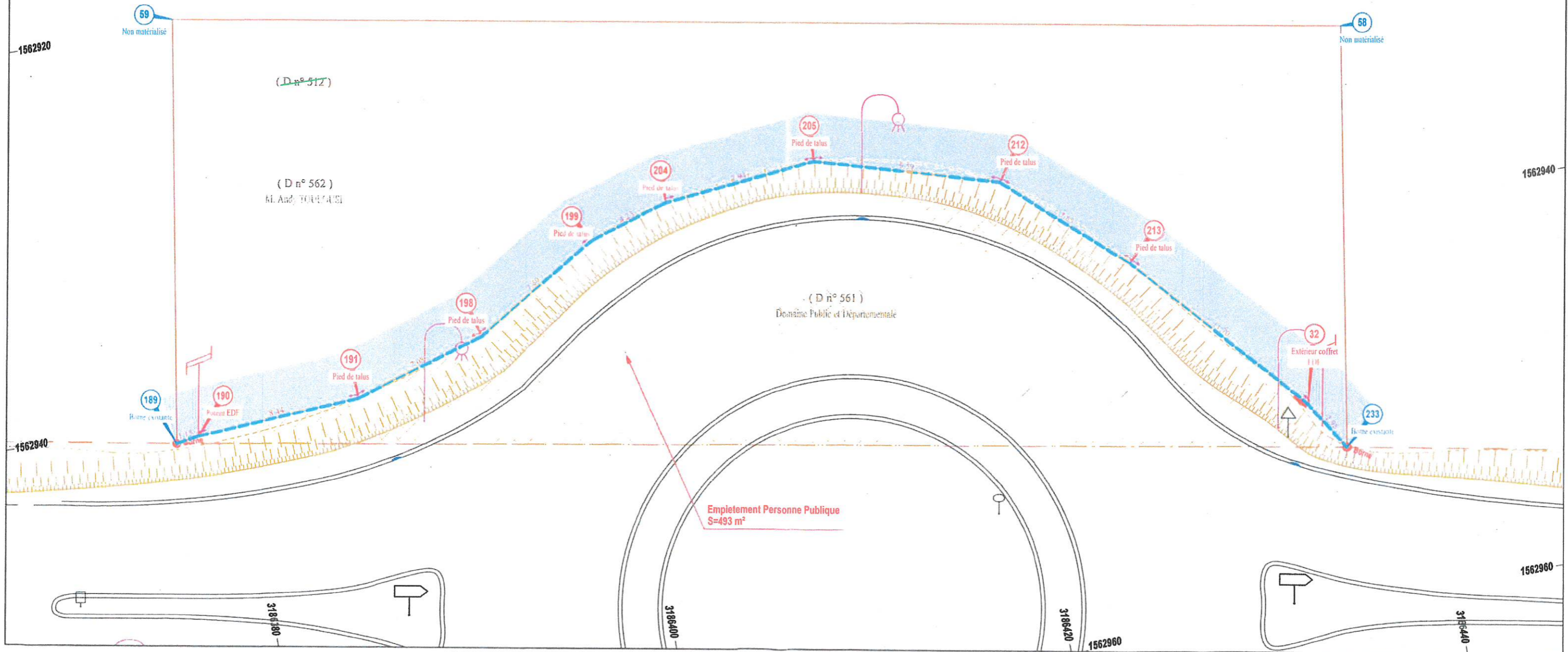
LBP ETUDES & CONSEIL
S.A.R.L. de Géomètres-Experts
 VILLEFRANCHE DE ROUERQUE - ONET LE CHATEAU - VILLEMUR-SUR-TARN - FRONTON
 E-mail : contact@lbpe.com - Tél. : 05.65.45.16.55
 Dossier : 200927 Echelle: 1/200
 Plan dressé le : 22/01/21 Géoréf : Lambert CC44
 Facteur d'échelle : 1 Nivellement : IGN NGF 69

Envoyé en préfecture le 15/12/2021
 Reçu en préfecture le 15/12/2021
 Affiché le 15/12/2021
 ID : 082-228200010-20211119-CP2021_11_23-DE

Sommets de Limite			
Points	X	Y	Nature
20	1562911.38	3186224.80	Axe fossé
21	1562905.02	3186198.84	Angle de clôture
32	1562949.59	3186434.21	Extérieur coffret EDF
58	1562930.82	3186439.29	Non matérialisé
59	1562919.81	3186380.31	Non matérialisé
189	1562941.22	3186376.69	Borne existante
190	1562941.05	3186377.83	Poteau EDF
191	1562940.62	3186386.26	Pied de talus
198	1562938.61	3186393.05	Pied de talus
199	1562934.80	3186399.49	Pied de talus
204	1562933.57	3186403.54	Pied de talus
205	1562932.84	3186411.44	Pied de talus
212	1562935.58	3186420.63	Pied de talus
213	1562940.83	3186426.45	Pied de talus
233	1562952.11	3186435.74	Borne existante

Signatures Document	
M. Andy TOULOUSE	
Commune de Canals	
Domaine Public et Départementale	

Tableau de Contenances			
Commune	Parcelles Mères	Désignation Fille	Contenance
Canals	D n° 512	D n° 561	4 a 80 ca
Canals	D n° 512	D n° 562	8 a 19 ca



Commune :
CANALS (028)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 433Z

Document vérifié et numéroté le 12/04/2021
A MONTAUBAN
Par **PLAGNE Sébastien**
inspecteur des finances publiques
Signé

MONTAUBAN
30 avenue du Danemark
BP 630

82017 MONTAUBAN
Téléphone : 05 63 21 57 77
Fax : 05 63 21 57 02

ptgc.820<;montauban@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 15/12/2021

Reçu en préfecture le 15/12/2021

Affiché le 15/12/2021

ID : 082-228200010-20211119-CP2021_11_23-DE

Feuille(s) : 00
Qualité du plan : Plan non régulier

Echelle d'origine : 1/2500
Echelle d'édition : 1/1500
Date de l'édition : 12/04/2021
Support numérique : -----

D'après le document d'arpentage
dressé
Par **LBP FRONTON** (2)

Réf. :
Le 28/10/2020

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)
a été établi (1) :

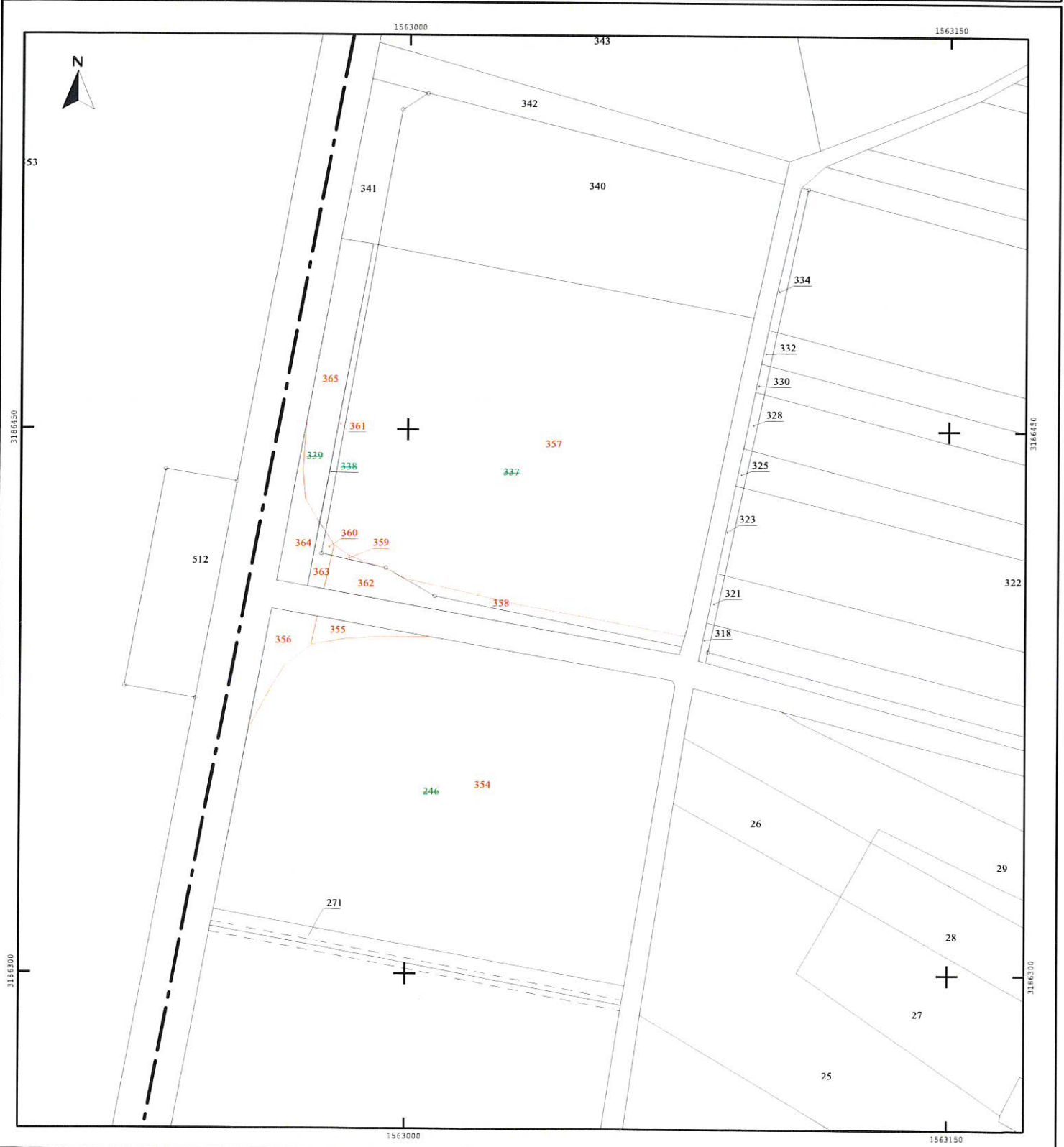
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le ----- par ----- géomètre à -----.

Les propriétaires désignent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la présente mise 6463.

A -----, le -----

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

Modification selon les énonciations d'un acte à publier



Direction générale des finances publiques
Cellule d'assistance du SPDC
Tél : 0809 400 190

(prix d'un appel local à partir d'un poste fixe)

du lundi au vendredi

de 8h00 à 18h00

Courriel : esi.orleans.ADspdc@dgfip.finances.gouv.fr



Envoyé en préfecture le 15/12/2021

Reçu en préfecture le 15/12/2021

Affiché le 15/12/2021

SLOW

ID : 082-228200010-20211119-CP2021_11_23-DE

N° de dossier

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du 13/04/2021
validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : SARL LBP ETUDES ET CONSEIL

SF2101889636

DESIGNATION DES PROPRIETES

Département : 082

Commune : 028

CANALS

Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	n° plan	Contenance
A	0246			BOUCHONNES	0ha97a77ca		028 0000433	A	0354	0ha94a47ca
							028 0000433	A	0355	0ha01a04ca
							028 0000433	A	0356	0ha02a26ca
A	0337			BOUCHONNES	0ha90a72ca		028 0000433	A	0357	0ha92a93ca
							028 0000433	A	0358	0ha01a98ca
							028 0000433	A	0359	0ha00a14ca
							028 0000433	A	0360	0ha00a13ca
A	0338			BOUCHONNES	0ha05a94ca		028 0000433	A	0361	0ha01a27ca
							028 0000433	A	0362	0ha04a11ca
							028 0000433	A	0363	0ha00a56ca
A	0339			BOUCHONNES	0ha07a86ca		028 0000433	A	0364	0ha02a06ca
							028 0000433	A	0365	0ha05a80ca

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30
Page 1 sur 1

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

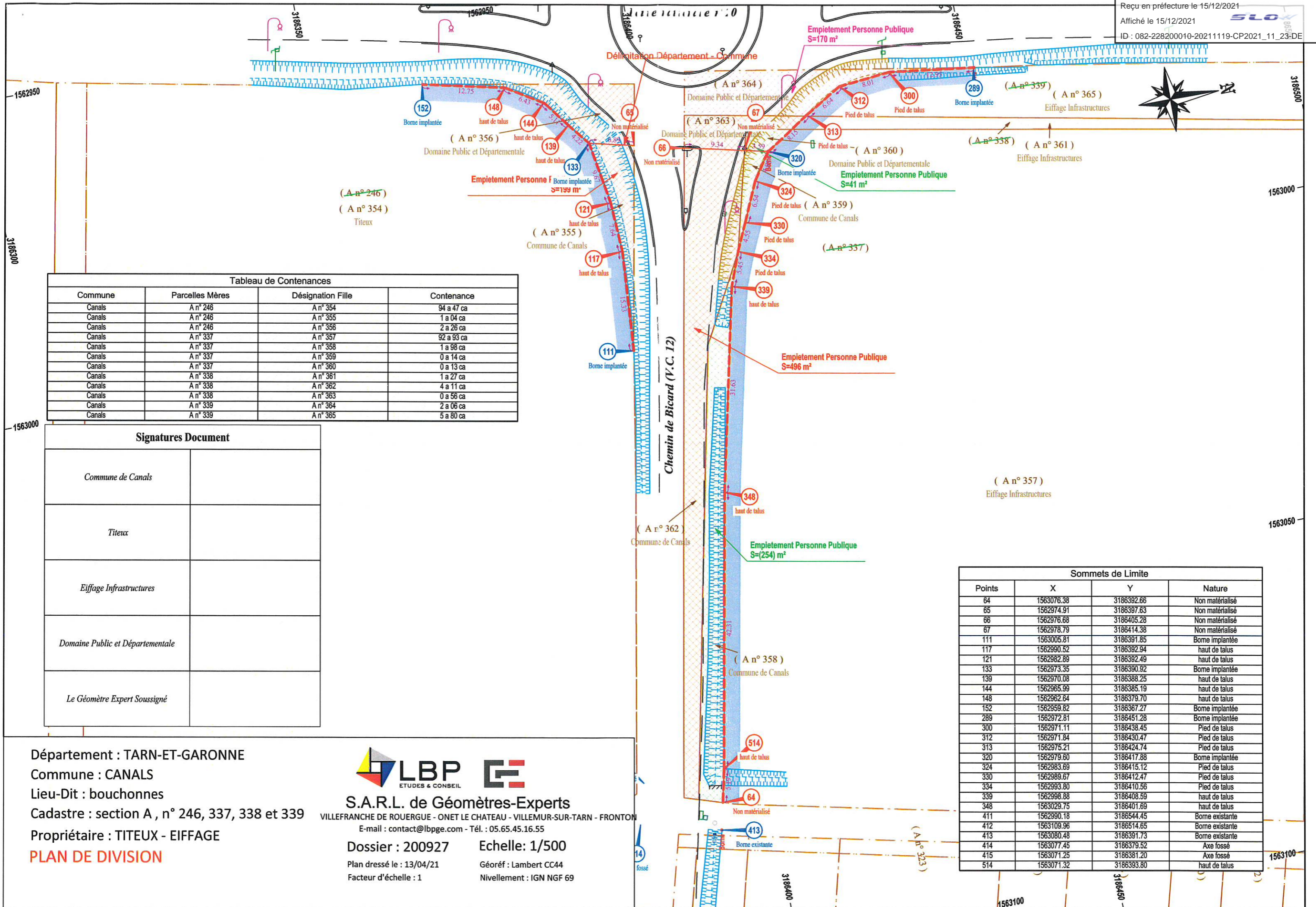


Tableau de Contenances

Commune	Parcelles Mères	Désignation Fille	Contenance
Canals	A n° 246	A n° 354	94 a 47 ca
Canals	A n° 246	A n° 355	1 a 04 ca
Canals	A n° 246	A n° 356	2 a 26 ca
Canals	A n° 337	A n° 357	92 a 93 ca
Canals	A n° 337	A n° 358	1 a 98 ca
Canals	A n° 337	A n° 359	0 a 14 ca
Canals	A n° 337	A n° 360	0 a 13 ca
Canals	A n° 338	A n° 361	1 a 27 ca
Canals	A n° 338	A n° 362	4 a 11 ca
Canals	A n° 338	A n° 363	0 a 56 ca
Canals	A n° 339	A n° 364	2 a 06 ca
Canals	A n° 339	A n° 365	5 a 80 ca

Signatures Document

Commune de Canals	
Titeux	
Eiffage Infrastructures	
Domaine Public et Départementale	
Le Géomètre Expert Soussigné	

Sommets de Limite

Points	X	Y	Nature
64	1563076.38	3186392.66	Non matérialisé
65	1562974.91	3186397.63	Non matérialisé
66	1562976.68	3186405.28	Non matérialisé
67	1562978.79	3186414.38	Non matérialisé
111	1563005.81	3186391.85	Borne implantée
117	1562990.52	3186392.94	haut de talus
121	1562982.89	3186392.49	haut de talus
133	1562973.35	3186390.92	Borne implantée
139	1562970.08	3186388.25	haut de talus
144	1562965.99	3186385.19	haut de talus
148	1562962.64	3186379.70	haut de talus
152	1562959.82	3186367.27	Borne implantée
289	1562972.81	3186451.28	Borne implantée
300	1562971.11	3186438.45	Pied de talus
312	1562971.84	3186430.47	Pied de talus
313	1562975.21	3186424.74	Pied de talus
320	1562979.60	3186417.88	Borne implantée
324	1562983.69	3186415.12	Pied de talus
330	1562989.67	3186412.47	Pied de talus
334	1562993.80	3186410.56	Pied de talus
339	1562998.88	3186408.59	haut de talus
348	1563029.75	3186401.69	haut de talus
411	1562990.18	3186544.45	Borne existante
412	1563109.98	3186514.65	Borne existante
413	1563080.48	3186391.73	Borne existante
414	1563077.45	3186379.52	Axe fossé
415	1563071.25	3186381.20	Axe fossé
514	1563071.32	3186393.80	haut de talus

Département : TARN-ET-GARONNE
 Commune : CANALS
 Lieu-Dit : bouchonnes
 Cadastre : section A , n° 246, 337, 338 et 339
 Propriétaire : TITEUX - EIFFAGE
PLAN DE DIVISION



S.A.R.L. de Géomètres-Experts

VILLEFRANCHE DE ROUERGUE - ONET LE CHATEAU - VILLEMUR-SUR-TARN - FRONTON
 E-mail : contact@lbpe.com - Tél. : 05.65.45.16.55

Dossier : 200927 Echelle : 1/500

Plan dressé le : 13/04/21 Géoréf : Lambert CC44
 Facteur d'échelle : 1 Nivellement : IGN NGF 69